



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°24/034

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au 1^{er} étage dans le bâtiment Darse 4 (bureau n° 17), sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5321 et en vue d'être utilisée comme bureau administratif pour son activité de transporteur routier.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société KFS LOGISTICS, dont le siège social est situé 32 rue d'Aigremont 78300 POISSY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro SIREN 533 619 227, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société KFS LOGISTICS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24 065 portant sur la dépendance susvisée le 14 octobre 2024.

Description de la dépendance : une surface de bureau d'une superficie d'environ 29,90 m² située au 1^{er} étage dans le bâtiment Darse 4 (bureau n° 17), sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1^{er} juin 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-065 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.